

FORMATION

Valoriser son expertise scientifique et technique auprès des Comités de Domaine

Dates :

Session 8 : 2 février + 10 mars 2026 de 14h à 17h
Session 9 : 19 mars de 9h à 12h + 9 avril 2026 de 14h à 17h
Session 10 : 7 avril + 6 mai 2026 de 14h à 17h
Session 11 : 18 mai + 15 juin 2026 de 14h à 17h



Dates limite d'inscription :

Session 8 : 15 janvier 2026
Session 9 : 27 février 2026
Session 10 : 12 mars 2026
Session 11 : 23 avril 2026



Code stage : CRMA-00158

CONTEXTE



Se positionnant comme établissement expert de haut niveau auprès de ses partenaires, le Cerema souhaite favoriser et renforcer le rayonnement de ses agents, notamment à travers la reconnaissance de leur expertise. Pour cela, les Comités d'Évaluation Scientifiques et Techniques de domaine (CEST), dispositif national piloté par le MTECP, permettent de reconnaître les compétences d'expertise scientifiques et techniques de haut niveau des agents du pôle ministériel, et de les accompagner tout au long de leur évolution dans leur parcours professionnel. Afin d'être évalués collégialement par les membres des Comités de Domaine, les agents remplissant les conditions doivent déposer un dossier, puis réalisent un entretien avec le rapporteur qui portera leur candidature.

↳ Voir informations sur le dispositif [sur le site Internet du pôle ministériel](#)

Le Cerema s'est ainsi fixé pour objectif dans son projet stratégique, son Contrat d'Objectifs et de Performance et son Plan de Développement des Compétences, d'identifier, développer et préserver l'expertise reconnue par les comités de domaine. Un plan d'action a donc été déployé, avec des actions de communication interne ([à retrouver ici](#)), ainsi que cette formation, inscrite au Plan Triennal de Formation 2024-2026. Après 7 sessions réalisées depuis 2024 et 80 agents formés, 4 nouvelles sessions sont ouvertes pour 2026.

PUBLIC



Cette formation s'adresse :

- aux managers encadrant des candidats potentiels, dans leur rôle de conseil et de soutien
- aux agents du Cerema souhaitant déposer un dossier d'évaluation (première candidature voire renouvellement)

Pré-requis pour les agents candidats à la qualification :

- remplir les critères d'éligibilité fixés (agents de catégorie A et B, titulaires ou contractuels, exerçant depuis au moins 5 ans dans un des 10 domaines représentés)
- s'engager à déposer un dossier de candidature CEST, que ce soit dans le cadre de la campagne 2026 ou postérieurement

OBJECTIFS



Séquence « Valoriser son expertise dans le dossier d'évaluation CEST » :

Identifier les critères du référentiel d'évaluation des spécialistes, experts et experts internationaux

Repérer les éléments constitutifs et l'organisation permettant de compléter le dossier

Savoir mettre en valeur ses points forts

Identifier et gérer les points à améliorer

Séquence « Préparer son entretien avec le rapporteur du Comité de Domaine » :

Comprendre les attendus du rapporteur

Identifier le contenu de sa présentation

S'exprimer de façon claire et synthétique



ELEMENTS DE PROGRAMME

Séquences « Valoriser son expertise dans le dossier d'évaluation CEST » :

Appropriation du référentiel d'évaluation et des éléments constitutifs du dossier
Points d'organisation pour compléter son dossier
Analyse de son expertise en cohérence avec les critères d'évaluation
Analyse de ses points forts pour les mettre en valeur
Plan d'action pour gérer les points d'amélioration

Séquences « Préparer son entretien avec le rapporteur du comité de domaine » :

Rôle et besoins du rapporteur
Détermination des contenus de l'entretien
Clés pour réussir sa présentation



MODALITES

Modalités pédagogiques :

2 x 3h en distanciel synchrone (visio)

Échanges circulaires et prises de conscience partagées, questionnement ouvert de la formatrice, mises en situation.

Nombre de participants par session : 8 à 10 agents

Intervenants : Angéline RIBADEAU-DUMAS, médiatrice, coach et formatrice, du cabinet CODEVAC, en présence d'un agent du Cerema membre de comité de domaine en qualité de grand témoin fil-rouge

Contacts : Marion BRUN – DRH/SCPP – marion.brun@cerema.fr
ou pôle Développement des compétences – dc.scpp.drh.cerema@cerema.fr